

Danielle Combes et Anne-Marie Devreux : *Construire sa parenté. Reconnaissance, légitimité, dénomination des enfants*

Renée B. Dandurand

Volume 6, Number 1, 1993

Temps et mémoire des femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057737ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057737ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dandurand, R. B. (1993). Review of [Danielle Combes et Anne-Marie Devreux : *Construire sa parenté. Reconnaissance, légitimité, dénomination des enfants*]. *Recherches féministes*, 6(1), 136–138. <https://doi.org/10.7202/057737ar>

conceptualiser l'oppression des femmes et celle de considérer leurs conditions de vie quotidiennes comme un tremplin pour un projet de libération des femmes.

Manon Tremblay  
Département de science politique  
Université d'Ottawa

**Danielle Combes et Anne-Marie Devreux : Construire sa parenté. Reconnaissance, légitimation, dénomination des enfants.** Paris, Centre de sociologie urbaine, CNRS, 1991, 326 p.

Si l'approche interdisciplinaire s'avère de plus en plus répandue, en particulier dans le contexte des études féministes des dernières décennies, les frontières entre disciplines s'imposent parfois brutalement, remettant en évidence des traditions épistémologiques et empiriques différentes, suscitant des quiproquos qu'il est impossible de passer sous silence.

Ainsi en est-il d'une étude de deux sociologues qui porte sur le « devenir-parent » dans la société française contemporaine et s'intitule *Construire sa parenté* avec en sous-titre *Reconnaissance, légitimation, dénomination des enfants*. Quand on porte le « chapeau » de l'anthropologue et que la formation vient de cette discipline, le phénomène de la parenté est central dans l'étude du social. En effet, dans les sociétés sans État dont elle a dans un premier temps privilégié l'étude, l'anthropologie a considéré la parenté comme un mode d'organisation fondamental de la société et dont le *membership* s'étend bien au-delà du cercle père-mère-enfant. Et dans les sociétés urbaines contemporaines, les relations avec la parenté, au-delà de l'unité nucléaire, bien qu'elles soient amenuisées et redéployées, sont encore une réalité vivante, dont témoignent plusieurs études récentes (voir notamment celles de Daune-Richard et Pitrou en France).

Mais, après tout, se dit la lectrice anthropologue, perplexe devant le titre de l'ouvrage, le langage est une convention : peut-être le texte lève-t-il l'équivoque du titre et son apparente contradiction avec le sous-titre ? On se rend compte, au fil de la lecture, que ce n'est pas le cas. À défaut de définitions dès les premières pages, on doute jusqu'au dernier chapitre du sens accordé à « parenté » ainsi qu'à d'autres notions plus ou moins connexes : devenir-parent, parentalité, filiation, lien parental ou filial. On en vient à saisir que « parentalité » désigne « la responsabilité matérielle et affective que l'adulte s'engage à mettre en œuvre lorsqu'il se désigne comme parent » (p. 248); sans être explicitement définie, la « filiation » paraît avoir une connotation différente et uniquement juridique (par exemple p. 173 et 180), alors que c'est pourtant un terme largement employé par les anthropologues dans son acceptation sociale; quant au terme « parenté », il semble plus englobant, signifiant « tout ce qui signe, marque, affiche ou revendique devant la société la paternité ou la maternité d'un enfant » (p. 243). En somme, « parenté » est présenté comme un équivalent de « paternité » et de « maternité », termes auxquels les auteures ont préféré « parenté au masculin et au féminin » (p. 5). Fort bien car dans la perspective des rapports de sexe, la nuance est utile. Reste à saisir la spécificité des deux notions les plus proches entre elles, celles de parenté et de parentalité. Si, dans un premier temps, on les perçoit comme synonymes, elles présentent peu à peu

certaines différences. Ainsi, il est très souvent question de « construction de la parenté » mais aussi « d'exercice de la parentalité », suggérant que chaque notion se rattache à l'univers conceptuel du « construit idéologique » (parenté) et des « pratiques » (parentalité). Il y aurait donc une sorte d'homologie entre parenté / parentalité et, par exemple, ce que la littérature féministe désigne comme maternité / maternage. Mais alors, pourquoi ne pas avoir adopté *le seul concept de parentalité* (qui désigne de façon usuelle le rapport parent-enfant), laissant à « parenté » le sens que lui confèrent les anthropologues et beaucoup de sociologues, à savoir l'ensemble des individus liés par la consanguinité et l'alliance, ce qui va bien au-delà de la famille nucléaire (voir les dictionnaires de sociologie et l'ouvrage *La famille. L'État des savoirs*. Paris, la Découverte, 1991) ? Rien n'empêchait alors d'assortir le concept de parentalité aux précisions sociologiques que confèrent les notions de construction et d'exercice.

Cela dit et hormis l'agacement ressenti par rapport à l'emploi du terme « parenté », j'ai beaucoup aimé l'étude. Avec, comme objectif de recherche, la saisie des multiples processus qui interviennent dans la construction de la parentalité, Combes et Devreux ont recueilli 44 récits autobiographiques auprès de parents, hommes et femmes de tous âges ayant un vécu matrimonial et professionnel diversifié. Le guide d'entretien vise à retracer, depuis l'enfance, la trajectoire familiale, professionnelle diversifiée. Le guide d'entretien vise à retracer, depuis l'enfance, la trajectoire familiale, professionnelle et conjugale de la personne interviewée, et aborde en conclusion deux thèmes transversaux : la connaissance du droit de la filiation et les rapports hommes-femmes au sein des couples (division du travail).

Au départ, une hypothèse qualifiée de « fondamentale » : « les rapports de sexe sont l'axe autour duquel s'articulent les pratiques et représentations par lesquelles chacun des acteurs, homme ou femme, construit sa parenté » [parentalité] (p. 42). Largement exploratoire, la démarche d'analyse s'attache donc à montrer que le devenir – parent est un construit, un processus *social*, principalement marqué par les *rapports de sexe* mais aussi, bien sûr, par d'autres rapports, relevant des appartenances liées à la classe, à l'ethnie, à la génération et même à l'ordre dans la fratrie.

Si la connaissance du droit familial apparaît en général très rudimentaire chez les personnes interrogées, sauf chez celles qui ont connu des itinéraires conjugaux et parentaux complexes, c'est autour de l'attribution du nom des enfants et autour des pratiques de soin et d'éducation à leur endroit que les clivages de sexe par rapport à la parentalité s'avèrent les plus flagrants.

Malgré un assouplissement récent (1987), permettant l'octroi à l'enfant des noms du père et de la mère en guise de nom d'usage, la loi française oblige encore les parents mariés à attribuer à l'enfant le nom de son père pour l'inscription à l'état civil. Quant aux pratiques de dénomination qu'adoptent les parents non mariés, l'enquête révèle que c'est le nom du père qui est presque toujours attribué, plusieurs parents croyant, à tort, qu'ils confèrent ainsi un statut légitime à leur enfant. Les mères discutent peu de ces questions, les arguments d'évidence, d'amour (pour le conjoint) ou de facilité (pour l'enfant) plaidant en faveur de la prééminence du nom du père. Ainsi les hommes apposent-ils leur « label patronymique à leur enfant », alors que les femmes se voient refuser cette possibilité; les hommes conservent leur nom tout au long de leur vie, alors que les femmes adoptent le nom de leur(s) mari(s) qui, au fil des remariages, pourra devenir différent de celui de leurs enfants. Paradoxe d'autant plus

inacceptable que, malgré leurs activités professionnelles, ce sont encore les mères qui, en pratique, « produisent » les enfants, donc qui exercent, outre la gestation, la plupart des activités de soin et d'éducation des enfants. Paradoxe qui inspire à une interviewée une savoureuse métaphore : « La loi est mal faite. Ils [les enfants] portent toujours le nom du père. Je trouve que c'est un peu comme le nègre en littérature. On écrit [comme la mère assume l'élevage des enfants], c'est l'autre qui signe quoi ! » (p. 244).

Il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des résultats et des pistes d'investigation que suggère l'étude de Combes et Devreux. Outre les pratiques de reconnaissance, de légitimation et de dénomination des enfants abordées ici, on pense à l'intérêt de voir comment ce que les auteures appellent plus largement la « production des enfants » se construit au fil du déroulement de la parentalité avec l'influence d'autres instances; quelles dispositions et quelles pratiques sont transmises, et par qui, de la famille d'origine à la famille d'orientation; quelles pratiques et dispositions leur viennent de l'influence de ces experts de la « compétence parentale » que sont les spécialistes de la psychologie, du social et du sanitaire. Il serait en outre intéressant de pousser davantage l'analyse des articulations entre « ces deux processus étroitement liés mais distincts » (p. 128) que sont parentalité et conjugalité, de même que l'analyse de l'interdépendance des multiples rapports sociaux (sexe, classe, génération, ethnie) qui sous-tendent la construction de la parentalité : ce serait la meilleure façon de montrer si les rapports de sexe sont premiers dans la construction de la parentalité.

Voilà donc un ouvrage stimulant, qui explore des aspects importants du paysage familial contemporain : « la complexité des itinéraires conjugaux et parentaux » (p. 36), les parcours différenciés des hommes et des femmes ainsi que « l'appropriation » des enfants, toujours marquée par les antagonismes de sexe. Mais un ouvrage qui nous laisse un peu sur notre faim. N'y aurait-il pas lieu de reprendre les données de cette recherche commanditée (c'est le rapport qui est ici publié, forcément rédigé de toute urgence pour la Caisse nationale d'allocation familiale) pour en pousser davantage l'analyse ? Cela permettrait notamment d'exploiter plus à fond la grande richesse du matériel autobiographique recueilli et de développer davantage l'appareillage conceptuel, qui se révèle encore imprécis et trop étroit pour son objet.

*Renée B. Dandurand*  
*Institut québécois de recherche sur la culture*

**Simonne Monet-Chartrand** : *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique 1963-1992*, t. 4. Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1992, 373 p.

« À quel moment avez-vous pris conscience des luttes à mener pour les femmes ? » demande, en 1978, une journaliste de la revue *Femmes au Québec*, à Simonne Monet-Chartrand. Ce à quoi elle répond :

En 1938, lors de cours en sociologie suivis à l'Institut des Soeurs-Notre-Dame-du-bon-Conseil, dirigé par sœur Marie Gérin-Lajoie. La bataille menée par sa propre mère, Marie Gérin-Lajoie (Lacoste), Thérèse Casgrain, Idola Saint-Jean et plusieurs autres Canadiennes françaises et Canadiennes anglaises pour l'obtention du droit de vote m'a profondément marquée.